

CESSION DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES DIRECTES REPRESENTANT 13,28% DU CAPITAL DE LA SOCIETE MED TELECOM



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

L'Etat tunisien (le « Cédant »), associé de la société "MÉDITERRANÉENNE DES MÉDIAS ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS - MED TELECOM" (la « Société » ou « Med Telecom »), a décidé de procéder, par voie d'Appel d'Offres, à la cession de ses participations représentant 13,28% (la « Participation ») du capital de la Société à un investisseur (l'« Opération »).

Le Cédant a confié à la société Al Karama Holding le suivi du processus et le pilotage de l'Opération.

A ces fins, le cabinet FICOM CONSEIL a été retenu comme conseiller exclusif de Al Karama Holding pour la réalisation de l'ensemble de l'Opération.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (l'« AMI ») a pour objectifs : **1-** d'informer les investisseurs de cette Opération, **2-** de renseigner les investisseurs intéressés sur les modalités de retrait du Dossier de Pré-qualification (le « DPQ ») et **3-** de décrire le processus de cession décidé.

Considérations Clés :

MED TELECOM est une société à responsabilité limitée créée en 2003. Son capital s'élève à 3 633 700 DT réparti en 36 337 parts sociales. La Société a pour objet principal la production et la diffusion audio-visuelle et les services liés aux médias, et exploite la licence radio Mosaïque FM.

Profil de l'investisseur :

Tout investisseur de nationalité tunisienne ou étrangère désirant participer à ce processus pourra être soit **(i)** une personne physique ou morale agissant seule ou **(ii)** un consortium dirigé par un chef de file. L'investisseur devra se conformer aux conditions prévues au niveau du DPQ, et notamment celles exigées par la réglementation en vigueur.

Retrait du dossier de pré-qualification :

L'investisseur est invité à retirer, à partir du **Mardi 27 Septembre 2022 à 15h00** au siège de Al Karama Holding, sis à rue du Lac d'Annecy, passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac, Tunis, un dossier de pré-qualification qui définit le processus et les critères de pré-qualification.

Le retrait est conditionné par la remise d'un engagement de confidentialité dûment signé et rempli par le représentant légal de l'investisseur intéressé téléchargeable sur

www.alkaramaholding.com

et par le paiement d'un montant non restituable de mille dinars tunisiens (1 000 DT) payable par chèque certifié libellé au nom de la société Al Karama Holding, par virement bancaire au profit de Al Karama Holding, ou en espèces.

Processus de la Cession :

Le processus de cession comprend deux phases juxtaposées : **(i)** une phase de pré-qualification des candidats et **(ii)** une phase de due diligence et de remise des offres financières par les investisseurs pré-qualifiés.

Les candidats devront faire parvenir leurs dossiers de Manifestation d'Intérêt au bureau d'ordre de Al Karama Holding directement par porteur contre décharge ou par courrier express (le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi) à tout moment et au plus tard le **Lundi 14 Novembre 2022 à 17 heures** à l'adresse suivante :

**Al Karama Holding,
Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, Les
Berges du Lac, 1053 Tunis.**

Les candidats seront notifiés, au plus tard 3 jours ouvrés à partir de la date de dépôt de leur dossier de Manifestation d'Intérêt par écrit.

Les candidats pré-qualifiés **(1)** auront à leur disposition un Dossier d'Appel d'Offres, composé **(i)** du Règlement de l'Appel d'Offres incluant le Projet d'Acte de Cession de la Participation, **(ii)** d'un Mémoire d'Information, et **(iii)** du Règlement de la Data Room et **(2)** pourront par la suite **(i)** accéder à une Data Room pour effectuer les travaux de Due Diligence, **(ii)** poser des questions par écrit et **(iii)** proposer des amendements au projet d'Acte de Cession selon le calendrier et les modalités définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Il est à préciser que :

- La remise du DAO se fera à partir du **10 Octobre 2022** ;
- L'accès à la Data Room aura lieu entre le **10 Octobre 2022** et le **24 Novembre 2022** ;
- La date d'envoi des questions par les Candidats Pré-qualifiés et des propositions d'amendement au projet d'acte de cession le **08 Novembre 2022** ;
- La date d'envoi des réponses aux éventuelles questions posées et de la version définitive de l'acte de cession est fixée au **15 Novembre 2022** ;
- La date de remise et d'ouverture, en séance publique, des offres financières est fixée au **25 Novembre 2022**.

Les candidats intéressés peuvent prendre contact avec FICOM CONSEIL pour tout complément d'informations sur cette opération.

✉ 51 Avenue Alain Savary 1002 Tunis. ☎ +216 71 281 827 – FAX 71 785 561